

## **RUBIS**

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre  
- 2018

## **SCP MONNOT & ASSOCIES**

SIEGE SOCIAL : 2 BIS A, AVENUE LE CORBEILLER - 92190 MEUDON  
TEL : +33 (0) 1 46 26 14 54

SOCIETE CIVILE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
CAPITAL DE 20 020 EUROS - RCS Nanterre 384 886 156

## **MAZARS**

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE  
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET  
CONSEIL DE SURVEILLANCE  
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

# **RUBIS**

Société en commandite par actions au capital de 121 017 180 €

Siège social : 46 rue Boissière, 75 116 Paris

RCS : PARIS 784 393 530

Attestation des commissaires aux comptes sur les  
informations communiquées dans le cadre de l'article  
L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant  
global des rémunérations versées aux personnes les  
mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre  
2018

SCP MONNOT & ASSOCIES

MAZARS

RUBIS

Exercice clos le

31 décembre 2018

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225 115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, figurant dans le document joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Collège de la Gérance. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant

servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

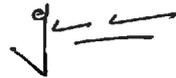
Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 719 207 euros, avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Fait à Meudon et Courbevoie, le 24 avril 2019

Les commissaires aux comptes

SCP MONNOT &  
ASSOCIES



Laurent GUIBOURT

---

MAZARS



Ariane MIGNON

---



## **ATTESTATION DES REMUNERATIONS**

**Prévue à l'article L.225-115 4° du Code du Commerce**

Nous soussignés, Messieurs Jacques RIOU et Gilles GOBIN, Associés Gérants de la société RUBIS – 46, rue Boissière – 75116 PARIS, certifions que le montant des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées s'est élevé, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, à la somme de :

**1 719 207 Euros**

Fait à Paris, le 23 avril 2019

**Monsieur Jacques RIOU**  
Président d'Agema, société cogérante de Rubis

**Monsieur Gilles GOBIN**  
Associé Gérant